

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018**

L'an 2018, le 12 mars à 19h30 s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Fabrice AUFFRET, Rémy JAVOY, Christophe DESCHAMPS.

Pouvoirs : Katia COURTOIS donne pouvoir à Fabrice AUFFRET ; Jérôme NALYWAJKO donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Stéphane MAROIS donne pouvoir à Romuald GENTY.

Secrétaire de séance : Micheline LINGER

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2018.

2018/08 – CCTVL : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de la Commission communautaire Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Eric MAINARDI, titulaire et Jacques DUFOURNIER, suppléant de la commission communautaire « Assainissement ».

2018/09 – Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention FACC auprès du Département de Loiret.

2018/10 – Tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- supprimer les postes suivants non pourvu :
 - 1 adjoint technique à 14/35^{ème}
 - 1 adjoint technique à 19/35^{ème}
 - 1 adjoint technique à 21/35^{ème}
 - 1 adjoint technique à 25/35^{ème}
 - 1 adjoint technique à 1/35^{ème}
 - 1 adjoint technique à 26/35^{ème}
- créer un poste d'Adjoint d'Animation à 11/35^{ème} annualisées, et supprimer un poste d'Adjoint d'Animation à 5/35^{ème}
- créer un poste d'Adjoint Technique de 24,5/35^{ème} annualisées
- approuver la modification du tableau des effectifs de la commune joint en annexe de la délibération

2018/11 – Autorisation de recrutement d'agent pour un accroissement temporaire d'activité

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le recrutement d'agent pour un accroissement temporaire d'activité au titre de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984, si Madame le Maire le juge nécessaire.

2018/12 – Compte Epargne Temps

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du CET, ainsi que les modalités de son utilisation par les agents, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Fait à Mézières lez Cléry, le 21 mars 2018

La secrétaire de séance,
Micheline LINGER



Le Maire
Danielle COROLEUR

